Au collège du Bourgmestre et Echevins de la commune de Niederanven Rue d'Ernster 18

L-6977 Oberanven

DEMOKRATESCH PARTEI

Nidderaanwen

Ernster, le 1 juin 2018

10, rue PrincipaleL-6165 Ernster

nidderaanwen.dp.lu/kontakt

Concerne : Problèmes de circulation à Ernster

Monsieur le Bourgmestre,

Messieurs les Echevins,

Suite à de nombreuses remarques de la part des habitants d'Ernster, surtout de la rue Principale avec ses 60 maisons, concernant des problèmes de circulation, nous vous demandons de bien vouloir entamer des démarches afin d'améliorer la sécurité, d'augmenter la qualité de vie et de diminuer la pollution d'air et le niveau de bruit.

<u>Situation actuelle</u>: Un bon nombre d'automobilistes passe le village d'Ernster et ne respecte souvent pas le code de la route en roulant à grande vitesse (> 50 km/h). Ce fait présente une situation dangereuse pour les villageois ainsi que les cyclistes passant Ernster. En outre, les enfants désirant fréquenter l'air de jeux et les écoliers qui utilisent le transport scolaire sont régulièrement confrontés à des automobilistes irresponsables qui ne les laissent pas traverser le passage piéton près de l'arrêt de bus « Duerfplatz ».

Vous trouvez ci-dessous une liste avec des mesures qui pourraient, selon notre avis, améliorer la situation existante :

- Démantèlement de l'arrêt de bus « Duerfplatz »: Par un démantèlement de l'arrêt de bus le trafic à travers tout le village ralentirait. Cette démarche rendrait l'arrêt de bus également accessible à tous. Jusqu'à présent des personnes à mobilité réduite et des personnes utilisant de poussettes sont limitées à l'utilisation du transport en commun, car les bus ne peuvent pas entièrement desservir l'arrêt actuel, trop court pour la majorité des bus CFL.
- Feu de circulation intelligente : Un feu de circulation près d'un ou des deux passages piétons augmenterait l'aspect de sécurité

pour les piétons et surtout les écoliers. Cet outil permettrait également de diminuer sensiblement les excès de vitesse. Par exemple : en venant de Rameldange un feu intelligent à la croisée de la piste cyclable, exemple le village Basse-Rentgen en France.



- Un feu de circulation intelligente aux carrefours: La mise en place de ces installations au deux carrefours (virage – rue du Grunewald et rue de Rodenbourg avec intégration de la piste cyclable) augmenterait la sécurité pour pour tous les usagers de la route.
- <u>Présences de la police : </u>Une augmentation sensible de présence de la police éduquerait les automobilistes. Les panneaux "Contrôle vitesse fréquent" peuvent servir de dissuasion.
- Radar mobile : Placement d'un radar sur quelques journées y inclus le weekend.
- Des casse-vitesses longs. Cette mesure en combinaison avec des passages piétons augmenterait la visibilité des piétons. Par exemple : en venant de Rameldange 20M après l'entrée du village plus loin un long casse-vitesse incluant deux zebra, exemple Bettembourg centre et vitesse à 30 km/h. Idem sortie de village direction Gonderange.
- Près de la plaine de jeux des <u>protections trottoir colorées</u> évidente (= présence enfants, on ralentit)

Les mesures énumérées contribueraient à une augmentation non négligeable de l'aspect de sécurité et à une diminution de la pollution de l'air. Par conséquent la qualité de vie augmente également.

Toutes les mesures ci-dessus ont été mises en place dans des pays ou le nombre de morts par accident se situe à 26 sur 1.000.000 d'habitants. Au Luxembourg 25 personnes (sur 600.000 habitants = 33 sur 1 million) ont trouvé la mort en 2017 dans des accidents de circulation et 256 blessés graves. 41 piétons étaient impliqués. La vitesse est toujours considérée comme la principale cause d'accidents graves et mortels. Pour nous il est incompréhensible que dans des quartiers où le nombre de voitures est plutôt modeste, une vitesse de 30km/h est autorisée mais sur les rues, où un très grand nombre d'automobilistes traversent fréquemment le village, la limitation est à 50 km/h ?

Nous sommes également d'avis qu'à Ernster la piste cyclable passant 2 fois la rue Principale, présente un grand danger potentiel.

Dans la rue principale, dernière partie en direction de Gonderingen, la zone de l'asphalte est trop étroite, de sorte que les véhicules entrent constamment dans la partie des pavés. Un bruit presque insupportable est causé et ceci est bien sûr augmenté par les vitesses élevées des voitures.



Un dernier point concerne la situation actuelle dans la rue de l'Ecole. La rue de l'Ecole est par endroit si étroite et difficilement interceptable que cet endroit représente un point dangereux pour tous les usagers de la route. Il est par exemple impossible que deux véhicules se croisent à cet endroit sans provoquer un accident.

Nous proposons donc de transformer la rue de l'Ecole à Ernster en une rue à sens unique.

Nous attirons votre attention sur le fait, que le collège échevinal est responsable pour le bien-être et la sécurité des citoyens.

Il est évident que Ernster et Rameldange sont devenus une route de déviation trafic au grand dam des habitants et les mesures ne doivent pas se limiter sur Ernster, mais également sur tous les endroits dangereux de notre commune.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou tout rendez-vous à votre convenance.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la fraction et section du DP Niederanven

C. van der Zand

Président

Aux habitants de la maison «Nr»«v» «rue» «cp»5 «loc»



Nidderaanwen

Ernster, le 27 mai 2021

Fraction:

10, rue Principale L-6165 Ernster

Concerne : « Pétition » pour tenter à résoudre les problèmes de circulation de la rue Principale à Ernster.

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver en annexe une lettre adressée au Collège Echevinal de la Commune de Niederanven, au Ministre de la Mobilité et des Travaux publics François Bausch et à la direction des Ponts & Chaussées.

Si vous êtes d'accord avec le contenu de ladite lettre, nous vous demandons que chaque personne majeure de votre foyer signe ce document.

Nous, les conseillers du parti démocratique, cosignerons ensuite vos lettres et les enverrons aux 3 administrations.

Dû aux risques liés au Covid-19 nous avons choisi cette méthode-ci pour organiser notre action. Le 9, 10 ou 11 juin nous venons collecter vos signatures et à ce moment-là nous allons aussi limiter notre contact à un strict minimum.

Dans le cas où vous avez d'autres suggestions ou témoignages liés aux problèmes de la circulation, n'hésitez pas à les rajouter par écrit à notre lettre.

Dans l'espoir de pouvoir vous soutenir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

Pour la fraction du parti démocratique,

Pour Conny van der Zande et Georges Schmit.

Secrétariat :

20, rue Principale L-6165 Ernster

Internet:

nidderaanwen.dp.lu/

Mail:

niederanven@dp.lu



Nidderaanwen

Fraction

10, rue Principale L-6165 Ernster

Secrétariat

20, rue Principale L-6165 Ernster

Internet:

nidderaanwen.dp.lu/

Mail:

niederanven@dp.lu

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Niederanven 18, rue d'Ernster L-6977 Oberanven

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics Monsieur le Ministre François Bausch 4, Place de l'Europe L-1499 Luxembourg

Administration des Ponts et Chaussées - Direction 38, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

Ernster, juin 2021

Problématique routière (Part 3 – Ernster)

Mesdames, Messieurs,

En raison de nombreuses plaintes que le DP a reçues d'un grand nombre d'habitants de la rue Principale à Ernster, nous désirons attirer votre attention sur les points mentionnés ci-dessous :

<u>Le point critique 1 :</u> En venant de Gonderange une vitesse de 90 km/h est autorisée jusqu'avant le village. Par conséquent il serait donc approprié de placer un panneau 70 km/h à 100 mètres devant l'entrée au village afin de mieux pouvoir garantir le respect de la vitesse de 50 km/h à l'intérieur du village.

<u>Le point critique 2</u>: L'arrêt de bus « Duerfplaz» avec un passage à niveau présente un grand danger. De nombreux automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse et passent le bus trop vite souvent même en négligeant le passage piéton qui s'y trouve. Une modération possible du trafic consiste en un démantèlement de l'arrêt de bus dans la rue.

<u>Le point critique 3</u> affecte le virage étroit muni d'un trottoir unilatéral. A cause d'une vitesse excessive de certains automobilistes, cette courbe est coupée, souvent à pneus grinçants. Un certain nombre d'accidents s'y sont déjà produits.

<u>Le point critique 4</u> concerne le passage piéton près de l'arrêt de bus «Duerfplaz » qui est très souvent ignoré par les automobilistes. Ce fait peut être attesté par des passagers attendant à l'arrêt de bus.

Les points critiques 5, 6, et 7:

Aire de jeux, arrêts de bus – RGTR – Bus scolaires (précoce, fondamental, secondaire) – sortie piste cyclable, traversée pour cycliste - sortie rue de Rodenbourg et une courbe.

En raison de la nouvelle attraction « Le train Charly » l'aire de jeux est très fréquentée. Des classes écolières de Gonderange et de Junglinster ainsi que de nombreux enfants de notre commune aiment visiter l'aire de jeu.



En plus, dans un proche avenir, un atelier protégé sera mis en place à proximité. Ceci entraînera une augmentation du trafic ainsi que de l'usage des déplacements notamment par des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.

Au croisement de la rue de Rodenbourg, 3 pistes cyclables se croisent. Il s'agit de la piste en direction de Niederanven par la rue de Rodenbourg, celle en direction de Gonderange et celle en direction de Rameldange et donc la connexion à Senningerberg et Kirchberg.

Il en résulte une série de points dangereux dans un rayon de 50 mètres.

Le point critique 8 : Entre la rue de Rodenbourg et la maison n° 1 de la rue Principale, la piste cyclable longe la rue Principale et par beau temps, des centaines de cyclistes y passent. La sortie de la piste près de la maison n° 1, rue Principale est dangereuse, car les conducteurs de voiture arrivent d'une rue ayant une pente allant jusqu'à 10%. De nombreux automobilistes n'y respectent pas la limitation de vitesse et, par conséquent oublient souvent la distance de freinage. Comme de nombreux cyclistes ne veulent pas s'exposer au danger, le trottoir est utilisé comme piste cyclable.

Le point critique 9 : Entre la maison n°20, rue Principale et la sortie en direction de Gonderange, l'asphalte a été aménagé de telle sorte que les automobilistes ne peuvent rouler qu'au milieu de la route. En cas de trafic en sens inverse, les deux partis sont obligés d'utiliser les rigoles en pavés pour s'évader. Même à 50 km/h, il en résulte un bruit nocif élevé qui perturbe la paix des habitants et d'autres effets secondaires, comme le prouve le courrier ci-joint.

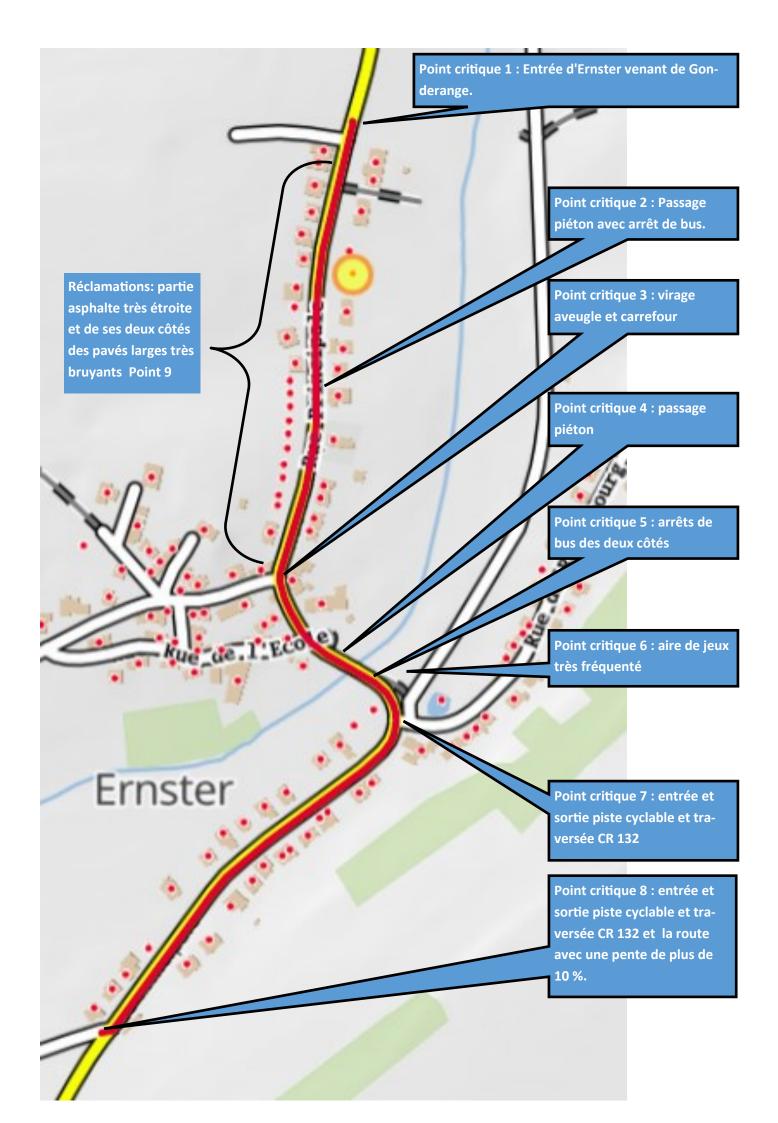
Nous tenons à signaler que cette route est souvent utilisée par des automobilistes comme un chemin de traverse parallèle à la N11. Ceci est surtout le cas pendant les heures de pointe le matin et le soir.

En annexe vous trouvez la lettre de 2018, adressée au Collège du Bourgmestre et Echevins de la Commune de Niederanven avec des propositions éventuelles et le mail d'une citoyenne d'Ernster.

Dans l'espoir que vous preniez au sérieux les préoccupations des résidents, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

La fraction du parti démocratique :

Conny van der Zande	Georges Schmit
Signature(s): Ménage - «Nr»«v» «rue»	





Passage de 90 km/h à 50 km/h. Le panneau du village est visible relativement tard.





une vue des 2 côtés



Passage pour piétons. Selon des témoignages une grande partie des automobilistes ne s'arrête pas pour laisser passer les piétons.



Carrefour dans un virage, avec entrée et sortie de la piste cyclable Ernster - Gonderange et une traversée pour cycliste au niveau du virage.



Aire de jeux avec des attractions attrayantes.



Arrêt de bus juste avant un virage. Les autobus articulés se tiennent debout avec la partie arrière sur la route.



Descente avec une pente de >10%, sortie et entrée piste cyclable et traversée de la route



Partie CR132 entre l'entrée de la localité en venant de Gonderange vers le premier carrefour. Asphalte étroit et partie pavée très large, provoquant du bruit par les pneus de voiture.



Nidderaanwen

Fraction

10, rue Principale L-6165 Ernster

Secrétariat

20, rue Principale L-6165 Ernster

Internet:

nidderaanwen.dp.lu/

Mail:

niederanven@dp.lu

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Niederanven 18, rue d'Ernster L-6977 Oberanven

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics Monsieur le Ministre François Bausch 4, Place de l'Europe L-1499 Luxembourg

Administration des Ponts et Chaussées - Direction 38, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

Niederanven, le 14 décembre 2021

Problématique routière (Part 3 – Ernster)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous envoyons ci-joint un grand nombre de lettres concernant les préoccupations des habitants d'Ernster, et plus précisément les dangers dans la rue Principale.

Nous vous demandons de prendre ces préoccupations au sérieux et d'entamer des mesures dans un avenir proche afin que les enfants de cette rue puissent se sentir en sécurité.

Cette pétition, bien que datant de l'été, n'a rien perdu de son actualité.

Dans l'attente de mesures, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

Pour la fraction du DP Niederanven (G. Schmit et C. van der Zande)

Conny van der Zande



Département des travaux publics

Référence :

272914 / 044772 RS - MC

Dossier suivi par : Marc Cornelius marc.cornelius@tp.etat.lu 247-83345

Parti Démocratique de Niederanven Monsieur Conny van der Zande Monsieur Georges Schmit 10, rue Principale L-6165 Ernster

Luxembourg, le

14 FEV. 2022

Concerne:

Problématique routière (Part 3 – Ernster)

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 14 décembre 2021 concernant l'objet cité ci-dessus, je vous informe qu'en général, l'initiative concernant tous les points évoqués et la prise de mesures destinées à apaiser le trafic à l'intérieur d'une agglomération incombent à l'autorité communale territorialement compétente même s'il s'agit d'une voirie étatique.

Dès lors, si la commune de Niederanven estime que les points soulevés doivent être résolus et la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée sur le tronçon concerné du chemin repris CR132, elle peut procéder à l'élaboration d'un catalogue de mesures constructives susceptibles d'engendrer l'apaisement du trafic et le faire parvenir par la suite au Département des travaux publics du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, de sorte qu'il pourra être traité au sein du groupe de travail (GT) compétent en la matière, intitulé « Apaisement de trafic sur la voirie de l'État ».

La commune pourra ensuite, après l'avis émis par le GT sur le sujet de la demande communale, procéder à la réalisation des travaux en question sur base d'une permission de voirie.

En outre, je tiens à vous informer, que conformément à la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques (Code de la route), la compétence réglementaire concernant la rue Principale incombe à la commune de Niederanven, étant donné qu'il s'agit d'une route qui se situe à l'intérieur de l'agglomération.

En résumé, il est vrai que l'État, notamment l'Administration des ponts et chaussées, gère la voirie étatique et est responsable de son entretien. Néanmoins, les mesures pour garantir le respect des règles de la circulation (Code de la route) à l'intérieur d'une agglomération incombent à l'autorité communale.

Bien que je ne suis pas en mesure de vous proposer un remède immédiat aux éléments mentionnés dans votre courrier, je me permets de transmettre la présente, ainsi qu'une copie de votre lettre, à la Police grand-ducale, afin que des contrôles de vitesse puissent être réalisés à l'endroit en question.

Dès réception de l'avis officiel de l'Administration des ponts et chaussées, celui-ci vous sera communiqué dans un courrier séparé.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

François Bausch Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Copie à :

- Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Niederanven (18, rue d'Ernster | L-6977 Oberanven) ;
- Monsieur Henri Kox, Ministre de la Sécurité intérieure (→ Police grand-ducale) ;
- Monsieur Roland Fox, Directeur de l'Administration des ponts et chaussées, avec prière d'avis.



Nidderaanwen

Fraction

10, rue Principale L-6165 Ernster

Secrétariat

20, rue Principale L-6165 Ernster

Internet:

nidderaanwen.dp.lu/

Mail:

niederanven@dp.lu

Chers habitants d'Ernster,

Comme vous l'avez sûrement déjà remarqué, la section du parti démocratique de Niederanven s'engage dans l'amélioration de la sécurité routière dans la commune. C'est bien sûr aussi le cas à Ernster. Afin d'atteindre cet objectif le Conseil communal a voté le 1er avril 2022 différentes mesures qui seront réalisées. Il s'agit entre autre d'un passage piéton supplémentaire et d'un autre passage piéton déjà existant qui sera mis en conformité.

Grâce à votre soutien et à nos efforts conjoints, les propositions du DP du 01.06.2018 portent enfin leurs fruits et divers projets seront mis en place dans les meilleurs délais.

Le 18.05.2022 l'Administration communale vous invitera à une séance de travail concernant le réaménagement de la place du village et de la rue Principale. Les arrêts de bus seront par exemple modifiés et la rue Principale sera probablement rehaussée à la hauteur de l'aire de jeux afin de ralentir le trafic.

Actuellement l'Administration des Ponts & Chaussées est en train d'explorer des moyens techniques supplémentaires afin de mettre encore plus en évidence le strict respect du code de la route (50 km/h). Par ces mesures les entrées du village via le CR 132 (Rue Principale) devraient aussi être plus sécurisées.

Vous trouvez en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de la mobilité et des travaux publics François Bausch et sa réaction sur la pétition lancée par le DP concernant les problèmes routiers à Ernster.

Comme vous, la section du parti démocratique se réjouit que nos efforts en commun soient pris en compte et que le DP, en tant que parti d'opposition au Conseil communal, ait pu contribuer à faire avancer le dossier.

Veuillez noter la date du <u>18.05.2022</u> dans votre calendrier. Ce sera un plaisir de vous voir nombreux à cette entrevue et de travailler ensemble pour faire avancer davantage le projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

Pour votre section du parti démocratique de Niederanven

Conny van der Zande

Président

Deborah Storn

Secrétaire